



# Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
 E mail : [info@ville-pont-audemer.fr](mailto:info@ville-pont-audemer.fr)



## DÉCISION DU MAIRE

### CONVENTION CABINET RH PARTNERS DE JANVIER À MARS 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

**VU** l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

**VU** l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Virginie DELARUE représentante du Cabinet RH Partners, à utiliser la salle « caisse de retraite » de janvier à mars 2026 en vue d'accueillir : accompagnement des salariés de la société PLG

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « caisse de retraite », située 4 Place du Générale de Gaulle

**Le Maire décide** de signer avec le cabinet Rh Partners, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « caisse de retraite »,

La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

